

Département de la Loire-Atlantique
Commune de Vallons-de-l'Erdre

ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la cession (aliénation) de chemins
ou de portions de chemins communaux

Enquête publique du 19 septembre 2023 au 4 octobre 2023 inclus



Rapport

Le commissaire enquêteur : Antoine LATASTE
Date : le 25 octobre 2023

Arrêté municipal NP2023-457 du 21 août 2023 portant ouverture d'une enquête publique
préalable à la désaffectation et au déclassement de chemins ou de portions de chemins communaux

A – Rapport

| | |
|---|---|
| 1 - Objet de la présente enquête..... | 3 |
| 2 - La procédure juridique..... | 4 |
| 3 - L'organisation de l'enquête publique..... | 4 |
| 3.1 - L'arrêté municipal et les mesures de publicité..... | 5 |
| 3.2 - Le contenu du dossier soumis à enquête..... | 5 |
| 4 - Les observations sur le projet de cession..... | 6 |
| 4.1 - Observations du public..... | 6 |
| 4.2 - Les observations reçues..... | 6 |

B – Conclusion et avis

| | |
|--|---|
| Objet de l'enquête publique..... | 9 |
| Conclusions sur le déroulement de l'enquête publique et l'information du public..... | 9 |

A - RAPPORT

1 - Objet de la présente enquête

La présente enquête publique porte sur la cession (aliénation) de chemins ou portions de chemins communaux de la commune de Vallons de l'Erdre.

La commune de Vallons de l'Erdre se situe au nord est du département de la Loire-Atlantique, limitrophe du département du Maine-et-Loire. Elle rassemble six communes : Bonneuvre, Freigné, Maumusson, Saint-Mars la Jaille, Saint-Sulpice des Landes et Vritz.

En 2021, la commune a invité les personnes envisageant de formuler une demande d'acquisition d'un chemin communal ou d'une portion de chemin communal à se manifester auprès d'elle. Cette invitation s'est matérialisée via un article paru dans le bulletin municipal n° 36 de mai 2021.

Le recensement des demandes reçues a été présenté aux membres du bureau municipal qui ont émis un avis pour chaque demande d'acquisition lors de deux réunions en date du 14 février 2023 et 16 mai 2023. Le conseil municipal a délibéré le 23 mai 2023 pour accepter de vendre les chemins communaux pour lesquels un avis favorable a été émis par les membres du bureau municipal.

Sur les 21 demandes réceptionnées, le bureau a émis un avis favorable pour 15 d'entre elles. Deux demandes ne relèvent pas de l'enquête publique avec avis du commissaire enquêteur. Ainsi, 13 demandes sont soumises à enquête publique conformément aux articles L 161-10 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

| N° dossier | Identification du chemin propriété communale | Secteur | Surface estimée du chemin en m ² |
|------------|--|--------------------------|---|
| 1 | Le Moulin de la Barre | Saint-Sulpice des Landes | 2 225 |
| 2 | La Gérardière | Saint-Sulpice des Landes | 347 |

| | | | |
|----|-------------------|-----------|-------|
| 3 | La Hinaie | Freigné | 100 |
| 4 | La Treunière | Maumusson | 550 |
| 5 | Le Moulin Poirier | Freigné | 270 |
| 6 | La Besnière | Maumusson | 500 |
| 7 | La Guignière | Maumusson | 70 |
| 8 | La Baudouinière | Vritz | 260 |
| 9 | Les Pironnières | Freigné | 1 555 |
| 10 | La Morleyère | Maumusson | 350 |
| 11 | L'Asnerie | Freigné | 1 255 |
| 12 | La Grossière | Maumusson | 1 750 |
| 13 | La Maison Torte | Maumusson | 1 320 |

2 - La procédure juridique

Les articles L 161-10 et suivants du code rural et de la pêche maritime précisent les conditions dans lesquelles l'aliénation d'un chemin rural doit faire l'objet d'une enquête publique préalable dans les formes fixées par le chapitre IV du Titre III du Livre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration. La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

3 - L'organisation de l'enquête publique

Une réunion de travail s'est tenue le 26 juin 2023 à la mairie de Vallons de l'Erdre avec Madame Magali Frémont chargée de l'administration générale, des affaires foncières et du plan local d'urbanisme à la mairie de Vallons-de-l'Erdre.

Cette rencontre m'a permis de prendre connaissance de l'objet de l'enquête, d'en préciser son organisation et d'arrêter le planning avec la collectivité..

3.1 - L'arrêté municipal et les mesures de publicité

Monsieur le Maire de Vallons-de-l'Erdre a signé un arrêté en date du 21 août 2023 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement de chemins ou de portions de chemins communaux et désignant un commissaire enquêteur.

L'enquête publique d'une durée de quinze jours s'est déroulée du mardi 19 septembre 2023 à 9 h au mercredi 4 octobre 2023 à 17 h, soit 16 jours consécutifs.

J'ai été désigné commissaire enquêteur inscrit sur la liste départementale d'aptitude à la fonction de commissaire enquêteur publiée par la préfecture de Loire-Atlantique.

Deux permanences ont été programmées :

- le mardi 19 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.

Lors des deux permanences, j'ai reçu 11 personnes : 7 le 19 septembre et 4 le 4 octobre.

Les affichages sur les secteurs concernés ont attiré l'attention des riverains sur l'enquête publique. Ces personnes venaient à la fois pour obtenir des précisions sur l'objet de l'enquête et pour rédiger des observations sur le registre. J'ai rencontré à deux reprises Monsieur le Maire de Vallons-de-l'Erdre lors de ces permanences.

Toutes les mesures de publicité réglementaires ont été mises en œuvre : mentions dans la presse régionale (Ouest-France et Presse-Océan), affichages en mairies déléguées et sur chacun des sites concernés.

L'avis d'enquête fut publié sur le site internet de la commune de Vallons-de-l'Erdre avec mise en ligne de l'ensemble du dossier.

3.2 - Le contenu du dossier soumis à enquête

Le dossier mis à enquête comportait les pièces suivantes :

- la délibération du conseil municipal de Vallons-de-l'Erdre en date du 23 mai 2023 portant sur le projet de cessions de chemins ou de portions de chemins communaux,
- l'arrêté municipal NP2023-487 organisant l'enquête publique,
- les insertions presse d'annonce de l'enquête publique,
- une notice explicative sur l'objet de l'enquête publique,

- la présentation graphique et la description de chaque demande de cession,
- les extraits du règlement de zonage du plan local d'urbanisme,
- les plans de zonage de chaque commune déléguée concernée.

Le dossier était particulièrement soigné, clair, complet, documenté par des schémas graphiques simples et illustré de photos. Il constituait un outil de compréhension pour le public et de dialogue avec le commissaire enquêteur.

4 - Les observations sur le projet de cession

4.1 - Observations du public

Le registre comporte 7 observations déposées dont une avec des annexes en photocopie. J'ai par ailleurs reçu un courrier.

4.2 - Les observations reçues

Sur le registre

| N° dossier concerné | secteur | Nom | Objet |
|---------------------|---------------------------|-------------------|--|
| 5 | Le Moulin Poirier Freigné | M. et Mme Paudois | Demande de droit de passage pour accéder aux parcelles 806 et 809 dont ils sont propriétaires |
| | | M. et Mme Ploquin | Demande le maintien et la préservation des haies et des arbres bordant les chemins |
| 3 | La Hinaye Freigné | M. et Mme Hubert | Demande maintien droit de passage pour accéder à leur citerne de gaz |
| | | M. Derouet | Sans objet avec l'enquête publique |
| | | M. Bourrigaud | Demande le maintien et la préservation des haies et des arbres bordant les chemins |
| 5 | Le Moulin Poirier Freigné | Mme Tilson | Rappelle son souhait d'acquisition du chemin communal afin de réaliser une extension de son habitation |

| | | | |
|--|--|------------|---|
| | | M. Derouet | Sans objet avec l'enquête publique. Dépôt de 11 photocopies sans lien avec l'objet de l'enquête publique |
|--|--|------------|---|

Concernant les demandes de préservation des haies et des arbres bordant les chemins communaux, participant ainsi au maintien de la biodiversité, j'ai rappelé aux personnes que le plan local d'urbanisme de Vallons-de-l'Erdre précisait dans son règlement la protection et la conservation de ces espaces végétaux.

Par courrier

| N° dossier concerné | secteur | Nom | Objet |
|---------------------|--------------------------|-------------------|--|
| 6 | La Besnière Maumusson | M. et Mme Monnier | Demande de cession, mais non transmise à la collectivité |

Cette demande de M. et Mme Monnier intervient en plein enquête publique, alors même qu'il ne semble pas s'être manifestés auprès de la collectivité en temps utile en 2021. Il appartient à la commune de Vallons-de-l'Erdre d'instruire cette demande.

Département de la Loire-Atlantique
Commune de Vallons-de-l'Erdre

ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la cession (aliénation) de chemins
ou de portions de chemins communaux

Enquête publique du 19 septembre 2023 au 4 octobre 2023 inclus



Conclusions et avis

Le commissaire enquêteur : Antoine LATASTE
Date : le 25 octobre 2023

Arrêté municipal NP2023-457 du 21 août 2023 portant ouverture d'une enquête publique
préalable à la désaffectation et au déclassement de chemins ou de portions de chemins communaux

B - CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Objet de l'enquête publique

L'enquête publique objet de ce rapport porte sur la désaffectation et au déclassement de chemins ou portions de chemins communaux de la commune de Vallons-de-l'Erdre.

La collectivité avait invité en 2021 les personnes envisageant de demander l'acquisition d'un chemin communal ou d'une portion de chemin communal à se manifester auprès d'elle.

Sur les 21 demandes reçues, 13 font l'objet d'un avis favorable de la collectivité et donc soumis à enquête publique.

Conclusions sur le déroulement de l'enquête publique et l'information du public

L'enquête publique s'est déroulée de manière très satisfaisante. Les conditions d'accueil ont été optimales en mairie de Vallons-de-l'Erdre. La qualité du dossier, sa clarté, sa lisibilité ont facilité la compréhension de l'objet de l'enquête par le public.

L'information du public et sa participation ont été facilitées par l'affichage sur tous les sites concernés.

Compte-tenu des éléments ci-dessus, conclusion et avis du commissaire enquêteur

| N° dossier | Identification du chemin propriété communale | Secteur | Avis du commissaire enquêteur |
|------------|--|--------------------------|-------------------------------|
| 1 | Le Moulin de la Barre | Saint-Sulpice des Landes | Favorable |
| 2 | La Gérardière | Saint-Sulpice des Landes | Favorable |

| | | | |
|----|-------------------|-----------|--|
| 3 | La Hinaie | Freigné | Défavorable Maintien d'un accès public sur ce chemin communal pour la livraison de gaz |
| 4 | La Treunière | Maumusson | Favorable |
| 5 | Le Moulin Poirier | Freigné | Favorable Monsieur Paudois a la possibilité d'avoir accès à ses parcelles dans l'angle de la parcelle 802 |
| 6 | La Besnière | Maumusson | Favorable |
| 7 | La Guignière | Maumusson | Favorable |
| 8 | La Baudouinière | Vritz | Favorable |
| 9 | Les Pironnières | Freigné | Favorable |
| 10 | La Morleyère | Maumusson | Favorable |
| 11 | L'Asnerie | Freigné | Favorable |
| 12 | La Grossière | Maumusson | Favorable |
| 13 | La Maison Torte | Maumusson | Favorable |

Le 25 octobre 2023

Antoine LATASTE
commissaire enquêteur